

SEANCE DU 1^{ER} JUILLET 2019

L'an deux mil dix-neuf et le premier juillet à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la commune de Vougy, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Bernard MOULIN, Maire.

Présents : Bernard MOULIN, Maire, Jean-Claude MELETON 1^{er} adjoint, Jacques DEBOUT 2^{ème} adjoint, Marie-Thérèse PEGON 3^{ème} adjointe, Rosalie SIMON, Robert CLEVENOT, Bernard CHENAT Emmanuelle DANIERE, Georges DELOMIER, Joëlle VERRIERE, Catherine DESSEIGNE, Vincent RAY Alain COUTAUDIER,.

Absentes excusées : Marie-Christine DENONFOUX 4^{ème} adjointe, Patricia PICHONNAT

Secrétaire de séance : Marie-Thérèse PEGON.

Le conseil municipal prend connaissance du compte rendu du 3 juin 2019 et l'approuve à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

TRAVAUX DES COMMISSIONS

⇒ VIE SOCIALE : Adjointe responsable : Mme PEGON Marie-Thérèse

- Conseil d'école : M. GOUTAILLER, après 4 ans de présence à la direction de l'école, sera remplacé par Stéphanie VIGNON, jusque-là directrice de l'école de Cuinzier.

15 élèves quitteront l'école prochainement alors que 16 arriveront à la rentrée prochaine ou en cours d'année scolaire. Les classes maternelles seront très chargées cette année encore.

M. GOUTAILLER a remercié la mairie pour les subventions accordées, qui permettent l'organisation de sorties très appréciées des élèves.

Des investissements seront à prévoir dans les années à venir, notamment le remplacement de petites tables qui sont abîmées, et la réfection des sanitaires des maternelles qui ont fait l'objet de nombreuses interventions du plombier dernièrement.

Mme PEGON a évoqué l'absence des enfants lors de la dernière commémoration de la FNACA. M. le Directeur a indiqué qu'il était difficile de mobiliser les enfants à chaque fois d'autant plus que l'école publique a dû parer à l'absence des enfants de l'école La Source.

- Restaurant scolaire : suite à l'appel d'offre concernant la fourniture de repas pour l'année scolaire 2019-2020, seule CORALYS a répondu. Leur offre reste inchangée par rapport à cette année, soit un repas à 3.41 € TTC.

- Réorganisation des services de cantine et garderie : Audrey BONNEL, titulaire du CAP Petite Enfance, sera affectée à la garderie à la place d'Annick NOYÉ. Cette dernière assurera l'entretien de la mairie à la place d'Audrey BONNEL dont le CDD sera renouvelé pour la période du 1/9/19 au 31/08/2020.

Le CAE de Mme NOYÉ est en cours de renouvellement.

- Remplacement sur le poste d'ATSEM : afin de parer au départ en retraite de Chantal TORCHI au 1^{er} novembre prochain, des entretiens auront lieu la semaine prochaine avec des candidates ayant le profil recherché.

⇒ **BATIMENTS ET VOIRIE /Adjoint responsable : Jean-Claude MELETON**

- Bibliothèque : les travaux suivent leur cours dans le délai annoncé. Les relations avec l'architecte sont excellentes. Le mobilier a été choisi par l'équipe des bénévoles.

- Les agents réalisent actuellement l'arrosage, la tonte et le désherbage, ainsi que quelques menus travaux.

- Les agents ont terminé le fleurissement, place à l'arrosage et au désherbage.

- Le mauvais état du Chemin des Chambons est une nouvelle fois évoqué. Il faut vraiment se poser la question de la pose d'un enrobé sur ce chemin dont l'entretien est chaque année de plus en plus coûteux et difficile à assurer.

- Séquoia : l'arbre a été tombé en deux fois de façon spectaculaire. Le sculpteur viendra fin août, celui-là même qui a taillé des bœufs dans un arbre à Arcon.

- Nouvel adressage : Bernard CHENAT a rencontré le cabinet ADAGE pour faire le point sur les travaux réalisés. Plusieurs modifications ayant été apportées, tant sur le fichier des adresses que sur le plan, il a été convenu qu'ADAGE allait réaliser un nouveau plan et transmettre le nouveau fichier aux organismes concernés.

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un plan de la commune a été commandé à l'entreprise EDITIONS INFOCOM. Cette opération est

gratuite pour la commune, le financement se faisant via des encarts publicitaires directement gérés par l'entreprise.

DELIBERATIONS

FOURNITURE ET LIVRAISON EN LIAISON CHAUDE DE REPAS POUR LE RESTAURANT SCOLAIRE ANNEE 2019-2020

N° 32/2019

Sous-préfecture de Roanne

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'un appel d'offre pour le marché à procédure adaptée a été lancé pour la fourniture et la livraison de repas en liaison chaude au restaurant scolaire pour l'année scolaire 2019-2020.

2 entreprises ont été consultées, mais une seule a répondu. Il s'agit de l'offre de l'entreprise CORALYS, actuelle prestataire du restaurant scolaire. La proposition de l'entreprise CORALYS s'élève à 3.23 € H.T. soit 3.41 € TTC., soit un tarif inchangé par rapport à l'année en cours.

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité, l'offre de l'entreprise CORALYS pour la fourniture et la livraison en liaison chaude de repas au restaurant scolaire pour l'année scolaire 2019-2020 et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement

RENOUVELLEMENT D'UN CONTRAT CAE DANS LE CADRE D'UN PARCOURS EMPLOI COMPETENCE

N° 33/2019

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'un agent est actuellement employé au restaurant scolaire et à l'entretien des bâtiments communaux en contrat CAE jusqu'au 31 août 2019. Son renouvellement serait possible pour une nouvelle année, après entretien avec les services de Pôle Emploi.

Après délibération, le conseil municipal, décide à l'unanimité, de solliciter le renouvellement du contrat aidé affecté au restaurant scolaire et autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET DE LA COMMUNE N°3

Sous-Préfecture de Roanne

N° 34/2019

Monsieur le Maire explique qu'il y a lieu de modifier le budget de la

commune en effectuant un virement de crédit de 1035 € du compte 2313-148 (aménagement mairie) au compte 165. Cette somme correspond à un remboursement de caution suite à une location d'appartement.

Après délibération , le conseil municipal approuve la décision modificative du budget proposée par Monsieur le Maire à savoir :

Dépenses d'investissement :

2313-148	-1035 €
165	+1035 €.

BIBLIOTHEQUE - CHOIX DU FOURNISSEUR DE MOBILIER

Sous-Préfecture de Roanne

N° 35-2019

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet d'aménagement de la bibliothèque. 2 devis ont été demandés. Après étude des deux projets, et en concertation avec les bénévoles de la bibliothèque, il est proposé de retenir la proposition de l'entreprise SARL MOBILIER JAROZO pour un montant de 12735.30 € H.T. soit 15282.36 € TTC. La livraison aura lieu seconde semaine de septembre.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité, de retenir la proposition de la SARL MOBILIER JAROZO pour un montant H.T de 12735.30 € soit 15282.36 € TTC.

APPROBATION DU RAPPORT 2018 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

N° 36/2019

Sous-Préfecture de Roanne

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le rapport 2018 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement.

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité ce rapport 2018 qui sera tenu à la disposition du public.

DENOMINATION ET NUMEROTATION DES RUES, VOIES ET PLACES DE LA COMMUNE DE VOUGY

N° 37/2019

Sous-Préfecture de Roanne

Monsieur le Maire explique que lors de la mise en place du nouvel adressage, quelques modifications de noms de voies ont été apportées. Ces changements affectent la délibération n° 9/2019 du 4 mars 2019.

Ces changements sont les suivants :

- Chemin Buissonier devient Chemin Buissonnier
- Chemin du Bon Vin devient Chemin de Bon Vin
- Chemin des Champs devient Impasse des Champs
- Impasse du Domaine de l'Ile devient Allée du Domaine de l'Ile

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité les changements de dénomination de rues et de voies proposées par Monsieur le Maire.

La liste des noms de rues, voies et places de la commune, mise à jour, est jointe en annexe à la présente délibération.

AMENAGEMENT DE LA BIBLIOTHEQUE - LOT N°2 MODIFICATION DE MARCHÉ N° 1

Sous-préfecture de Roanne

N° 38/2019

Monsieur le maire présente la modification de marché concernant le lot n°2- Charpentes bois traitement de charpente. Le montant des travaux a été revu à la baisse à hauteur de 1115.52 € H.T. Le marché initial de 5105.81 € H.T. serait donc porté à 3990.29 € TTC.

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité cette modification de marché n°1 du lot n°2 et autorise Monsieur le maire à signer les documents s'y rapportant.

PROGRAMME DE VOIRIE 2019 - MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE PARTIELLE - APPROBATION DE L'ACTE D'ENGAGEMENT AVEC OXYRIA

Sous-Préfecture de Roanne

N° 39/2019

Monsieur le Maire présente la mission de maîtrise d'œuvre partielle proposée par l'entreprise OXYRIA pour accompagner la commune dans les travaux de voirie 2019 qui se révèle importants. Il s'agit principalement de réaliser les tâches préalables à l'appel d'offres, mais aussi de gérer la procédure dématérialisée du marché et analyser les offres.

Le devis d'OXYRIA se monte à 3000 € H.T., soit 3600 € TTC.

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité le devis de l'entreprise OXYRIA et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement correspondant.

DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET D'ASSAINISSEMENT 2019

Sous-Préfecture de Roanne

N° 40/2019

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de modifier le budget primitif d'assainissement suite à une erreur sur le chapitre 041 « opérations patrimoniales », relatives à des écritures d'intégration comptable.

En effet, la somme prévue est insuffisante. Il est donc nécessaire de modifier ainsi le budget :

- Investissement dépenses
2315/041 +7848 €
- Investissement recettes
- 21532/041 + 7848 €
-

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité les propositions de modifications du budget primitif 2019 ci-dessus énoncées par Monsieur le Maire.

JURES D'ASSISES

Le tirage au sort des jurés d'assises donne les résultats suivants :

- N° 213 : Mme CHARASSE Elodie Marie née le 10/9/1983, domiciliée 45 rue du 19 mars 1962.
- N° 338 : M. DAURU Jean-Pierre né le 24/02/1959, domicilié 477 rue du 19 mars 1962.
- N° 557 : Mme GENEST épouse LASSAGNE née le 19/05/1941, domiciliée 112 chemin de Villevert.

QUESTIONS DIVERSES

- Jacques DEBOUT explique qu'au 1^{er} juillet 2020, la commune aura l'obligation de proposer le paiement dématérialisé pour les titres qu'elle encaisse et notamment pour le paiement de la cantine et de la garderie.

La commune utilise actuellement un logiciel gratuit de gestion de la cantine et de la garderie, qui techniquement, n'est pas actuellement en mesure de proposer cette option de paiement dématérialisé.

Compte tenu du délai proche de l'obligation, le secrétariat a contacté un éditeur de logiciel qui propose une solution adaptée.

De plus, ce logiciel permettrait une gestion des réservations en direct par les familles via une plateforme Internet. Les encaissements seraient gérés directement par la Perception, ce qui faciliterait la tâche du secrétariat qui est de plus en plus confronté à des impayés.

Le devis fourni par l'entreprise 3DOUEST étant relativement élevé, il est proposé de prendre le temps de consulter d'autres fournisseurs. En tout état de cause, il serait bien de prendre une décision définitive pour le 1^{er} janvier 2020.

- Monsieur le Maire rappelle qu'une épreuve des championnats du monde de vélos couchés aura lieu le samedi 20 juillet allée BARLOTTI. La commune offrira une coupe.

- Robert CLEVENOT demande si les riverains de la rue du 8 mai, du chemin de Villevert et de la rue de la Croix verchère ont été contactés afin de mettre leur assainissement en conformité avec le réseau en séparatif.

Jean-Claude MELETON indique que rien n'a été fait mais que le problème va être évoqué avec OXYRIA pour mettre une démarche en place.

- Suite à la dernière exposition de peinture, Joëlle VERRIERE demande s'il serait possible que la municipalité attribue le prix de la commune à un tableau et expose celui-ci pendant une année à la mairie.
- Dans le cadre du plan canicule, Monsieur le Maire a pris contact avec des personnes vulnérables.
- Monsieur le Maire indique que plusieurs personnes sont venues en mairie signaler des fissures dans leurs habitations, dues certainement à la sécheresse. Une liste est établie en mairie. Toutes les personnes concernées par ce problème peuvent se faire recenser.

La séance est close à 22h10.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS

Ont signé le présent registre des délibérations, tous les membres présents :	
Bernard MOULIN	
Jean-Claude MELETON	
Jacques DEBOUT	
Marie-Thérèse PEGON	
Marie-Christine DENONFOUX	
Robert CLEVENOT	
Rosalie SIMON	
Bernard CHENAT	

Georges DELOMIER	
Joëlle VERRIERE	
Catherine DESSEIGNE	
Emmanuelle DANIERE	
Vincent RAY	
Alain COUTAUDIER	
Patricia PICHONNAT	